

**La Première Guerre mondiale:
menace pour l'État de droit ou/ et nouvelle impulsion pour le droit public allemand ?**

Aurore Gaillet

Professeur de droit public, Université Toulouse 1 Capitole (CDC - IRDEIC)

Membre junior de l'IUF

La balance entre l'État de droit (*Rechtsstaat*) et l'État-puissance (*Machtsstaat*), au cœur des évolutions du droit public allemand du XIX^e siècle, est inévitablement déstabilisée par la Première Guerre mondiale. Celle-ci confronte en effet le droit public allemand à deux tendances et évolutions majeures, souvent contradictoires, mais qu'il convient de mettre en balance pour saisir toute la complexité de cette période charnière située entre deux siècles.

D'une part, la guerre fait peser de nouvelles menaces sur les équilibres classiques de l'État de droit allemand. La concentration des pouvoirs aux mains du pouvoir exécutif impérial civil et, surtout, du pouvoir militaire, s'effectue au détriment des États allemands et du Parlement (*Reichstag*), tandis que l'intervention étatique envahit une sphère privée traditionnellement définie comme « libre d'État ».

Ces évolutions ne sont toutefois pas exclusives, d'autre part, de nouvelles impulsions favorables à la modernisation du droit public allemand à plus long terme. Au niveau de l'évolution constitutionnelle, la guerre est déterminante dans la marche vers la parlementarisation du régime politique allemand, à même de dépasser le système de monarchie limitée, qui caractérise l'Allemagne jusqu'en 1918. Au niveau du droit administratif, si les cadres forgés à la fin du XIX^e siècle demeurent structurants, l'interventionnisme étatique propre au « droit administratif de la guerre » (*Kriegsverwaltungsrecht*) emporte un notable renouvellement de la matière.

La fin de la Première Guerre mondiale marque ainsi tout à la fois l'entrée de l'Allemagne dans une nouvelle ère politique et juridique et l'entrée du droit public allemand dans le XX^e siècle. L'exposé sera l'occasion de revenir sur ces étapes fondamentales pour le droit public allemand, en rappelant les cadres des équilibres du XIX^e siècle, leur déstabilisation par la guerre et l'ouverture des nouveaux horizons, déterminants pour le début du XX^e siècle.